

## BPJEPS ACTIVITES GYMNIQUES DE LA FORME ET DE LA FORCE

Le BPJEPS ((brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) éducateur sportif mention activité gymnique de la forme et de la force (AGFF) a plusieurs options :

- Option A : Activités gymniques d'expression ;
- Option B : Activités gymniques acrobatiques ;
- **Option C : Forme en cours collectif (fitness) ;**
- **Option D : Haltère, musculation et forme sur plateau (musculation).**

Cette fiche s'attachera à présenter les options C et D du BPJEPS AGFF.

### ► LES OBJECTIFS

Le BPJEPS AGFF donne à son titulaire les compétences relatives à l'**encadrement** de différents publics à travers la prise en charge de pratiquants sur plateau de musculation (mention haltères-musculation et forme sur plateau) et l'**animation** de cours collectif (mention forme en cours collectif). Il organise et **anime** des séances de gymnastique d'entretien, de cardio, d'abdo-fessiers, de musculation sur plateau. Il encadre un groupe et accompagne chacun des pratiquants dans sa progression. Il **planifie** ses séances en fonction des objectifs fixés. Il exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés à ses activités, dans des cadres règlementaires. Il est responsable au plan pédagogique et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

### ► PRINCIPAUX LIEUX D'EXERCICE

Collectivités territoriales / Secteur associatif (clubs de sport,...) / Entreprises (centre de remise en forme, de fitness, de musculation, établissement thermal,...) / Domicile des clients / En entreprise.

### ► CONTENU / COMPÉTENCES VISÉES

A partir de septembre 2016, 4 unités capitalisables (UC) dont 2 UC communes à tous les BPJEPS (UC 1 et 2).

- UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC 3 : Conduire une séance
- UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention ou de l'option pour mettre en œuvre une séance.

Les enseignements visent essentiellement les **techniques d'encadrement, gestion d'un groupe, la pédagogie, les règles de sécurité, l'anatomie, la communication, l'informatique, le droit,...**

### ► POUR QUELS MÉTIERS ?

Educateur sportif / Conseiller sportif / Animateur / Moniteur / Professeur de fitness / Coach sportif

**Qualités requises** : pédagogie ; sens du contact ; disponibilité.

### ► TENDANCES DE L'EMPLOI

#### Quelques chiffres

(source : Atlas 2015, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports)

- 17 519 éducateurs activités d'expression de la forme et de la force en France dont **18,8 % en Ile-de-France** (3 294 personnes) ;
- 60 % de femmes et 40 % d'hommes.

**Un métier qui recrute** : besoins de professionnels avec la multiplication des salles de remise en forme et le développement du coaching individuel.

**2 277 projets de recrutement d'éducateurs sportifs en Ile-de-France** selon l'enquête Besoins en main d'œuvre 2016 dont 51 % étant jugés par les employeurs comme difficiles à pourvoir.

#### Une bonne insertion professionnelle 1 an après l'obtention du BPJEPS

(source : DRJSCS Île-de-France, enquêtes 2013 et 2014)

- Près de 9 diplômés sur 10 sont en emploi et parmi eux 90,6 % occupent un emploi en relation directe avec le diplôme ;
- Des CDI à 64 % ;
- 44 % sont à leur compte (indépendant, auto-entrepreneur,...)
- Une insertion plutôt meilleure que la moyenne (toutes autres spécialités de BPJEPS confondues) ;

#### MAIS

- Nombreux contrats à temps **partiel** (57 %)
- Importance du **multi-salariat** (plusieurs employeurs) et de la **pluriactivité** : de nombreux éducateurs sportifs ont en plus de leur activité principale une ou plusieurs activités secondaires rémunérées.

#### Deux mentions valent mieux qu'une !

Les entreprises sont à la recherche de candidats polyvalents qui peuvent à la fois intervenir sur les plateaux de musculation et dans les cours **collectifs**.

**Salaires brut mensuel (débutant)** : de 1 458 € à 1 700 € mais une rémunération qui peut être variable en fonction du statut.

**Conditions de travail** : horaires décalés fréquents (soir, le week-end). L'emploi est souvent partagé entre plusieurs employeurs.

**Réglementation** : Le BPJEPS permet d'encadrer, contre rémunération, les activités physiques et sportives de la spécialité.

### ► COMMENT INTÉGRER LA FORMATION ?

#### Pré-requis :

- aucun diplôme particulier n'est requis pour l'entrée en formation ;
- attestation de réussite aux **tests exigences préa-**

**Pré-requis (TEP)** liés au niveau de pratique des activités gymniques de la forme et de la force (*En Ile-de-France, c'est le CREPS qui a été désigné par la DRJCS pour faire passer ces tests - coût 60 €*)

- certificat médical de non-contre-indication à la pratique des activités gymniques, de la forme et de la force ;
- une attestation de formation aux premiers secours.

Les titulaires d'un diplôme fédéral dans le domaine ou du CQP animateur des activités gymniques peuvent obtenir l'équivalence des exigences préalables à l'entrée en formation.

**Sélection** : en plus des tests d'exigences préalables (TEP), les organismes de formations font passer des tests et entretiens.

En cas d'acceptation, l'organisme de formation effectue un **positionnement** du candidat qui débouche sur un **parcours individuel de formation**.

#### ► OÙ SE FORMER ?<sup>1</sup>

Les organismes de formation doivent être habilités par la DRJSC. **Consulter la liste**

**Vous pouvez également consulter [Netformation](#), la base de données sur l'offre de formation du Fongecif Île-de-France !**

#### ► QUELLE VALIDATION ?

**Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport** délivré par autorité le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (niveau IV)

**Formation inscrite au RNCP** (Répertoire national des certifications professionnelles).

**Formation éligible au CPF** (liste du COPANEF)

**Modalités d'obtention du diplôme** : par capitalisation des 4 unités capitalisables.

Production d'un écrit personnel suivi d'un entretien et mise en situation professionnelle.

Chaque unité capitalisable est valable 5 ans.

**Taux de réussite régional 2015** : Mention C : 72 % ; Mention D : 75 % (*source DRJSCS Ile-de-France*)

#### ► COMMENT EST ORGANISÉE LA FORMATION ?<sup>1</sup>

**Début de formation (2016)** : entrées possibles en janvier, février, mars, avril, juin.

#### ► QUELS SONT LES COÛTS ET LES DURÉES ?

**Durée réglementaire** : 900 h minimum dont 600 h de théorie.

**Réduction de parcours possible** : oui

- Possibilité de réduction de parcours pour les titulaires de certains diplômes fédéraux en lien avec la mention du diplôme et pour les titulaires du CQP « animateur des activités gymniques.
- Les personnes titulaires d'un BPJEPS, valident par équivalence les UC 1, 2.

**Durée moyenne proposée par les organismes de formation en 2015 (mentions C et D)<sup>1</sup>** : Théorique : 758 h / Stage : 755 h

**Coût pédagogique moyen constaté en 2015<sup>1</sup>** : 9,57 €/h HT

#### ► ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE POSSIBLE

- Devenir coordinateur responsable de structure ou entraîneur sportif en passant un DEJEPS ;
- Se mettre à son compte ;
- Occuper une fonction de responsable en club sportif, ...

#### ► CERTIFICATIONS PROCHES

- CQP animateur des activités gymniques



#### AVANT D'ALLER PLUS LOIN DANS VOTRE PROJET

► **Rencontrez des professionnels** pour comprendre la réalité du métier visé (avantages, inconvénients, conditions de travail, ...).

► **Consultez des offres d'emploi** afin de connaître les exigences des employeurs, les types de contrats proposés (CDI, CDD, temps complet), l'expérience demandée.

#### ► ALLER PLUS LOIN

**SUR INTERNET :**

[Fiche RNCP](#)

[Fiche métier Pôle emploi \(ROME\) : G1204](#)

[Les liens utiles du Fongecif Ile-de-France](#)

[Netformation](#) (base de données sur l'offre de formation du Fongecif Ile-de-France)

**A L'ESPACE CONSEIL :**

[Les ouvrages](#) (rubrique 426)

[La fiche métier CIDJ n° 2.483 Educateur sportif](#)

[L'Explorateur des métiers](#)

1. Sur la base des organismes ayant fait l'objet de plus de 5 financements en 2015.

**Sources du document :**

- **Partie formation** : RNCP / [Arrêté du 27 avril 2016 relatif au BPJEPS](#)

- **Partie emploi** : Insertion professionnelle des diplômés de niveau IV des secteurs du sport et de l'animation en Ile-de-France (DRJSCS Ile-de-France, 10/2015) / BMO 2015 (Pôle emploi) / Atlas des éducateurs sportifs déclarés (Ministère de la ville de la jeunesse et des sports, 2015) / Fédération nationale profession sport et loisirs / Actuel CIDJ /